



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Acquisitions /
Aliénations

OBJET :
**Acquisition et
cession de parcelles
avec le bailleur
Domitia Habitat**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/06/2023

N°2023/45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme DONAT Laura, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'un partenariat a été établi entre la commune de Cuxac d'Aude, et l'office HLM Domitia Habitat pour la requalification de 3 îlots situés dans le centre ancien de la commune. Dans le cadre de cette opération, Domitia Habitat doit acquérir certaines parcelles, propriétés de la commune :

Ilot Nord : parcelle BD 78

Ilot Centre : parcelles BD 477 et BD 70

Ilot Sud : parcelles BD 52, BD 66 et BD 68

Le montant total des cessions a été négocié à 202 250 € correspondant au détail suivant :

<i>Références cadastrales</i>	<i>Prix de cession</i>
BD 70 et BD 477	70 000 €
BD 68	29 250 €
BD 52	25 000 €
BD 78	22 800 €
BD 66	55 200 €

Par lettres du 14/04/2023, le service des Domaines a confirmé que ces prix de cession se situaient dans la valeur de marché et n'appelaient aucune observation de la part du Pôle d'évaluation.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Cuxac d'Aude a en charge sur une partie de l'îlot Centre, la démolition et la création de l'aménagement public visant notamment la création de places de stationnement. Pour réaliser cet aménagement, la commune doit racheter à Domitia Habitat la parcelle cadastrée BD 72. Cette

acquisition aurait lieu moyennant le prix de 50 000 € net vendeur.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1211-1,
Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 14/04/2023,

Considérant que le montant de l'acquisition de la parcelle BD 72 est inférieur au seuil de saisine obligatoire du service des Domaines,

Considérant l'intérêt de réaliser ces cessions et cette acquisition dans le cadre du projet de restructuration du centre,

Vu l'avis de la commission Aménagement urbain – transition écologique réunie le 19/06/2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de valider en partenariat avec Domitia Habitat les opérations foncières suivantes :

- Acquisition de la parcelle BD 72 pour un montant de 50 000 € net vendeur
- Cession des parcelles BD 70, BD 477, BD 68, BD 52, BD 78 et BD 66 pour un montant total de 202 250 €

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant et tout document d'ordre administratif ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

